ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 49441

Texte de la question

Mme Sophie Delong attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la diminution des moyens dévolus à l'enseignement agricole. Outre la suppression de postes enseignants actée par le budget 2009, dans toutes les régions sont proposées, par les DRAF-SFRD, des mesures désastreuses pour l'avenir de l'enseignement agricole public (fermetures ou regroupements de classes et plafonnement des effectifs par respect de "l'équation budgétaire"). Elle lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour maintenir cet enseignement qui permet à de nombreux jeunes de s'intégrer dans la vie professionnelle et dans le développement de nos territoires ruraux.

Texte de la réponse

Les inquiétudes manifestées sur l'avenir de l'enseignement agricole public témoignent bien de l'intérêt collectif porté à cet enseignement spécifique, reconnu comme filière de réussite et d'insertion sociale et professionnelle. C'est l'adaptabilité de l'enseignement agricole qui constitue le gage de son succès, qui se construit année après année, mobilisant l'ensemble de ses partenaires, pour créer un avenir en adéquation toujours plus fine avec les réalités de l'évolution de la société de la ruralité, et de l'agriculture. Une expertise fine, menée région par région, établissement par établissement, a d'ores et déjà permis de procéder à l'optimisation des moyens alloués à l'enseignement technique agricole. Elle a facilité les redéploiements indispensables des équivalents temps plein (ETP) en fonction des modifications de structures, des variations d'effectifs et de l'évolution des formations dispensées, avec le souci constant de maintenir la dynamique et la qualité inhérentes à l'enseignement technique agricole, à ses missions et à ses priorités. La priorité accordée à l'enseignement agricole se traduit par de nouveaux efforts budgétaires consentis en complément des dotations actuelles. Déjà moins touché que les autres secteurs d'activité du ministère de l'agriculture et de la pêche, en dépit du contexte budgétaire qui rend incontournable la maîtrise des dépenses publiques, l'enseignement agricole public bénéficiera de moyens supplémentaires au titre de la rentrée scolaire 2009. Ainsi, le programme 143 « Enseignement technique agricole » a bénéficié d'un complément de 132 ETP, entièrement dévolus au recrutement et au maintien d'environ 180 professeurs. D'autre part, quelque 90 000 heures supplémentaires augmenteront les dotations dont disposent déjà les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt en leur qualité d'autorités académiques, afin de répondre au mieux aux besoins exprimés au niveau local.

Données clés

Auteur : Mme Sophie Delong
Circonscription : Haute-Marne (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 49441
Rubrique : Enseignement agricole
Ministère interrogé : Agriculture et pêche
Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE49441

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 mai 2009, page 4735
Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6408